

### ACTIVITE RANDONNE A PIED

Objectif : Permettre aux élèves du collège d'accéder à une pratique physique qui les sorte de l'établissement et leur permet de pouvoir pratiquer, tout en respectant les mesures sanitaires et les gestes barrières

Découvrir le milieu environnant.

Ces randonnées pédestres s'inscrivent aussi dans le travail des compétences du socle commun

**Domaine 3** : la formation de la personne et du citoyen

**Parcours éducatifs** : Artistique & culturel / Educatif & Santé

Horaires :

- **Sur les créneaux EPS de la classe (emploi du temps normal) pour une durée de 1h à 2h maximum**
- ▣ Accompagnateur : 1 enseignant par groupe
- ▣ Mode de transport : pédestre
- ▣ Matériel exigé : **une tenue complète et adaptée aux conditions extérieures + une bouteille d'eau individuelle**

En espérant que cette initiative rencontrera l'adhésion des élèves dans le respect des consignes sanitaires et des règles de sécurité routière.

Fabrice PERCHER, coordonnateur EPS

Le Principal, M. CYPRIEN



### COUPON REPONSE D'AUTORISATION

Coupon à remettre à son retour au collège à son professeur d'EPS.

Je soussigné, \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_

Téléphone domicile \_\_\_\_\_ Téléphone travail \_\_\_\_\_

ELEVE

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

**Reconnais avoir pris connaissance de l'organisation de sorties « randonnée » et autorise mon enfant à y participer**  
ET autorise le responsable de la sortie, ou ses délégués, à prendre toute décision d'urgence concernant le (ou la) jeune ci-dessus nommé(e) en cas d'incident. Autorisation valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**NB : en l'absence de retour de cette autorisation de sortie, aucun élève ne sera autorisé à quitter l'établissement. Il ne sera pris en compte aucun accord téléphonique quel que soit le motif.**